



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 56485

Texte de la question

M. Céleste Lett attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le contrôle médical des fonctionnaires. L'absence de contrôles relatifs à la bonne application de l'avis du comité médical départemental constitue un risque de situation préjudiciable aux assurés. Ce risque est évident lorsque le profil de poste des fonctionnaires n'est pas compatible avec leur état de santé. Par ailleurs, en cas de contestation d'une décision de la part du fonctionnaire, aucune voie de recours n'est prévue après avis du médecin-conseil. Aussi il lui demande de bien vouloir préciser la réglementation applicable sur ce sujet et quelles mesures il compte prendre pour améliorer le suivi du contrôle médical des fonctionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Céleste Lett](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56485

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 951